Parait comme manuscrit. Varsovie, Septembre-Octobre 1936.

FEUILLE D'INFORMATION No.10.

DE L'ASSOCIATION POLONAISE DES EDITEURS DE JOURNAUX ET DE PERIODIQUES

Adresse: Polski Związek Wydawców Dzienników i Czasopism,
Zgoda 8,
Warszawa 1.

M.M. Les Directeurs des bulletins et services publiés par les organisations, les bureaux et les agences de presse, et M.M. les Directeurs des publications spéciales, consacrées aux questions de la presse, et des journaux quotidiens et périodiques généraux sont priés de bien vouloir insérer gracieusement, s'ils le jugent opportun, les nouvelles ci-dessous, dans les bulletins, services de presse et journaux qu'ils dirigent. Ces nouvelles peuvent être utilisées librement, même sans indications de la source et sans reserves, concernant les transformations.

Prière de nous faire parvenir pour information les numéros des publications dans lesquelles ces nouvelles auront été publiées, à l'adresse: "Feuille d'Information", Związek Wydawców, Zgoda 8, Warszawa 1.

Sommaire.

LES LOIS SUR LA PRESSE ET SUR LE STATUT DE LA PROFESSION DE JOURNALISTE.

A la fin du mois de septembre dernier plusieurs journaux polonais ont publié des informations d'après lesquelles le Ministère de la Justice préparerait le texte des projets de loi sur la presse et sur le statut de la profession de journaliste. L'Agence "Iskra" a confirmé cette nouvelle sur la foi de renseignements provenant de source autorisée,en précisant que le gouvernement préparera effectivement ces deux textes législatifs qui seront soumis aux Chambres après que les deux organisations professionnelles,l'Association des Editeurs et l'Union des Journalistes,se seront prononcées à leur sujet.

LA PRESSE ET LA RADIODIFFUSION.

L'Association Polonaise des Editeurs avait fait tenir,pendant l'été de l'anné dernière,aux chefs des différents départements ministériels polonais,toute une série de mémoires exposant les voeux et les desiderata les plus urgents de la presse. Entre autres,l'attitude de la presse à l'égard de la radio y avait été précisée. Le voeu avait été formulé notamment qu'il soit mis fin à la publicité radiodiffusée,que le journal parlé soit limité en ce sens qu'il se borne à diffuser les informations d'intérêt national,et à signaler les autres brièvement sans anticiper sur les informations de presse et en se référant aux versions plus complètes à trouver dans les journaux. On demandait également une réduction de la radiodiffusion des nouvelles sportives. Enfin,parmi les postulats formulés il convient de signaler le voeu que la forme et la teneur rédactionnelle du journal parlé soient soumis à un contrôle auquel les représentants des éditeurs de journaux seraient admis à participer,et qu'une propagande systématique soit développée par radio pour favoriser la diffusion de la presse. Les postulats indiqués ci-dessus sont actuellement l'objet de pourparlers entre l'Association Polonaise des Editeurs de Journaux et de Périodiques et la Compagnie polonaise de radiodiffusion "Polskie Radio"; dans ces pourparlers,on insiste particulièrement,de la part de la presse,sur la nécessité de supprimer entièrement la publicité radiodiffusée.

ARRANGEMENTS ENTRE EDITEURS.

En automne 1936, sur l'initiative des organes directeurs de l'Association Polonaise des Editeurs de Journaux et de Périodiques un certain nombre de journaux importants ont conclu des arrangements concernant la propagande de ces publications et l'heure de la mise en vente des journaux d'après-midi à Varsovie. Ces arrangements constituent le préambule d'autre conventions analogues visant à régler dans plusieurs domaines,l'activité éditrice des journaux, par les arrangements librements consentis. Plusieurs contrats de ce genre sont actuellement en préparation,appelés à régler les problèmes essentiels en matière de publicité.

LE PROGRES DE LA VENTE AU NUMERO EN POLOGNE.

D'après les données statistiques disponibles,pendant le premier semestre 1936 la vente au numéro des journaux polonais,en province et dans les gares en comparaison avec la période analogue de l'année passée, a augmenté,quant à la quantité,de 24%. Cet accroissement est dû non seulement à la mise en vente d'un nouveau type de journal /à 5 grosz/,mais aussi à l'amélioration observée en ce qui concerne les ventes de journaux à 10 grosz,constituant les trois quarts du total des ventes. Par contre,les journaux à 20 grosz et plus se vendent de plus en plus difficilement.

Dans le colportage de Varsovie les journaux à 5 gr. constituent plus de 26% du colportage total, ceux à 10 gr. - plus de 67%, le reste revient aux journaux à 20 gr. et plus.

REDUCTION DU TARIF POSTAL POUR "LA SEMAINE DE PROPAGANDE" DES JOURNAUX POLONAIS.

Donnant suite aux démarches des organes directeurs de l'Association des Editeurs, M. le Ministre des Postes et Télégraphes a accordé une réduction de 50% sur le tarif en vigueur pour le transport d'échantillons et de prospectus de journaux et de périodiques. Cette réduction vaut pour la période du 1-er au 15 novembre 1936.

L'IMPORTATION EN FRANCHISE EN POLOGNE DE PERIODIQUES, DE LIVRES ET DE MATERIAUX REDACTIONNELS.

Aux termes d'une circulaire du Ministère des Finances, sont admis en franchise sans autorisation spéciale dans les limites du territoire douanier de la Pologne, les livres et brochures en général, les périodiques, les planches en carton, pour la publicité et l'illustration, ainsi que les photos envoyés aux journaux et périodiques en qualité de documentation rédactionnelle.

L'IMPORTATION ET L'EXPORTATION DE JOURNAUX EN POLOGNE.

Il ressort des données de la statistique postale officielle pour 1935 que l'importation de journaux et de périodique étrangers en Pologne effectuée par l'entremise de la poste accuse une tendance dégressive: le nombre total des exemplaires importés se montre en effet à 5,4 millions contre 6 millions en 1934. Au point de vue du nombre des exemplaires /en milliers/ les divers pays se rangent dans l'ordre suivant: Allemagne /1.249/, Autriche/1.058/, Tchecoslovaquie/832/, France/673/, Grande Bretagne /292/, Etats Unis/233/.

Par contre, les exportations de journaux et de périodiques de Pologne /5,5 millions/ marquent, par rapport à 1934, une légère augmentation.

LES 30 ANS DU "KURIER POZNAŃSKI".

Au mois de septembre dernier, le journal "Kurier Poznański" publié par la Société d'Edition "Drukarnia Polska" à Poznań, un des organes les plus importants de Poznanie, célébrait le 30-me anniversaire de sa fondation. Rédigé par M. Marian Seyda, ancien ministre des Affaires Etrangères, le "Kurier Poznański" est le porte-parole du Parti National.

Le même société d'édition publie à Poznań d'autre journaux, à savoir: "Orędownik", deux journaux populaires "Wielkopolanin" et "Pomorzanin" et un hebdomadaire paraissant tous les lundis "Nowiny Poświąteczne".

LE DEVELOPPEMENT DES ECOLES DE JOURNALISME EN POLOGNE.

On vient d'achever la construction d'un immeuble de plusieurs étages qui va abriter l'Ecole Supérieure de Journalisme, établissement fondé en 1920 à Varsovie. Les bureaux de l'école seront installés très prochainement dans le nouveau local.

En dehors de l'Ecole Supérieure du Journalisme il y a en Po-

logne des centres d'Etudes de Presse et de Journalisme près l'Ecole Supérieure du Commerce à Poznań et l'Université Libre de Varsovie.

LA REVUE MENSUELLE "PRASA" Nr.Nr.8-9 et 10.

On trouvera dans le fascicule 8-9 de la revue mensuelle "Prasa" publiée par l'Association Polonaise des Editeurs de Journaux et de Périodiques, un article fort intéressant de M.Wojciech Baranowski, ancien directeur du journal officiel "Monitor Polski", sur "le danger du dualisme dans la presse", entre le rédacteur en chef et de directeur de la publication. Une longue expérience et une observation attentive suggèrent à l'auteur des conclusions dignes d'intérêt où il forme les conditions propres à assurer l'unité d'action et de méthodes de la rédaction et de la direction du journal et du périodique.

Le fascicule contient d'autre part les observations de M.Józef Stemler, qui a largement contribué par son activité à la diffusion de l'instruction publique en Pologne, au sujet des moyens auxquels il conviendrait de recourir pour développer le goût et l'habitude de la lecture, et plus particulièrement de la lecture du journal.

Le fascicule 10 publie, en éditorial, un appel du Bureau de l'Association Polonaise des Editeurs de Journaux et de Périodiques invitant les éditeurs polonais à appuyer, de la manière la plus efficace, par une propagande appropriée, l'action d'aide d'hiver aux chômeurs, engagée par le gouvernement et les oeuvres sociales. Les problèmes internationaux concernant la presse font l'objet de nombreux articles qui composent ce fascicule; signalons entre autres un compte-rendu des séances du Comité Mixte des Fédérations Internationales d'Editeurs et de Journalistes, rédigé par M.Stanisław Kauzik, directeur de l'Association, ainsi que les comptes-rendus du Congrès International des Journalistes Catholiques et de l'Exposition de la Presse Catholique à Rome. Une série d'articles et d'informations sur les affaires courantes polonaises et sur l'actualité internationale, viennent compléter les deux derniers fascicules de la revue "Prasa".

Wydawca i redaktor: Stanisław Kauzik

Powielone w biurze Polskiego Związku Wydawców Dzienników i Czasopism, Zgoda 8, Warszawa.